



Compte rendu

Audience au ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

Une délégation **FO** a été reçue le mercredi 7 octobre 2020 au ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques par M. Alexis Thomas, conseiller fonction publique hospitalière, sanitaire, social et médico-social de la ministre.

Cette délégation était composée de Christian Grolier et Claude Simoneau, **FGF-FO**, et de Patrick Daulny, **FO DEFENSE**.

Le but de cette audience était de parler de l'ensemble des personnels paramédicaux de la FPE, et plus particulièrement de ceux du MINARM.

Les accords Ségur doivent rendre attractive la FPH avec une revalorisation des carrières et des rémunérations, et la sécurisation des environnements de travail. Cet accord, par transposition, doit toucher l'ensemble des personnels civils du SSA.

Lors de cette réunion, il a été rappelé par **FO** que l'application du Ségur de la Santé ne devra pas prendre un temps infini, comme celle des accords Bachelot...

Cet accord comporte principalement 2 phases :

1. La première est la mise en place du CTI (complément de traitement indiciaire) de 24 points d'indice à compter du 1^{er} septembre 2020, et de 25 points d'indice au 1^{er} mars 2021.

Pour **FO**, il est bien entendu que ce CTI doit être versé à tous les agents du SSA, tous corps confondus (filières technique, administrative, sociale, paramédicale, contractuelle et OE), alors que la DRH-MD serait actuellement sur le point de l'attribuer seulement aux agents des HIA !

Le conseiller de la ministre nous a laissé entendre que le dossier était « ouvert » à la négociation...

2. En ce qui concerne la deuxième phase, qui est appelé « dispositions statutaires » :

- les ASHC resteraient en cat C en 2 grades.
- les AS auraient la possibilité de passer en cat B, en 2 grades.
- les TPC (diet, prépa en pharmacie et tech lab) passeraient en cat A dans le corps des PCRMT (CEPOMR et CMPO).
- pour les PCRMT, les ICSGS, les infirmières de la défense, ainsi que les cadres de santé paramédicaux, passage sur une grille de « A type » (indice terminal 1025 contre 753 actuellement).
- doublement des taux pro/pro de tous les corps paramédicaux concernés par le Ségur de la santé.

Tous ces travaux devraient être terminés pour fin 2022.

FO a demandé un engagement de la ministre de la TFP, qui nous sera adressé par courrier.

Par cet engagement, **FO DEFENSE** pourra commencer les négociations sur le Ségur.

Visiblement, **FO** a bien fait de pousser la porte du ministère compétent, car il semblerait que le MINARM soit en « aveugle » aujourd'hui sur le Ségur de la santé pour appliquer ses dispositions à ses propres agents...



Paris, le 8 octobre 2020